



## C'est quoi ?

### Une DÉMARCHE

**Conjointe** entre le réseau de **l'éducation** et le réseau de la **santé et des services sociaux** encadrée par l'entente MSSS-MEQ

De planification et de **coordination des services et des ressources** lorsque des situations exigent une action concertée des deux réseaux

Qui permet de mieux répondre aux besoins des enfants et de mieux soutenir la famille

Il constitue le **moyen privilégié** pour orchestrer les interventions de tous les partenaires impliqués auprès du jeune, afin de permettre des actions structurées, concertées et continues. Il n'est pas le cumul de tous les PI.

Le PSII s'appuie sur **une vision écosystémique** de la situation du jeune et de ses parents et sur une approche de résolution de problèmes.

## Qui peut initier un PSII

**Les parents ou un jeune de 14 ans et +** avec l'accompagnement de son intervenant.e

**Les intervenants** des réseaux de **l'éducation**, de la **santé et des services sociaux** ou les **partenaires d'autres réseaux** (ex : SGÉE ou communautaires) si les conditions sont réunies.

Le PSII, c'est concrètement **une rencontre de dialogue** entre famille et partenaires qui vise à avoir une **vision commune** des besoins de l'enfant, de la situation et une entente PSII qui favorisera une **meilleure cohérence des actions et des rôles** de chacun afin de mieux répondre à ces besoins et mieux soutenir la famille.

## Pour qui ?

Un enfant est suivi activement par le réseau scolaire (où le sera lors de l'entrée à l'école) ET par le réseau de la santé et des services sociaux



On se retrouve dans au moins **une des 5 situations suivantes:**

Situation complexe qui dépasse un seul établissement et qui nécessite la mobilisation de plusieurs acteurs des deux réseaux.

Situation qui nécessite une harmonisation pour la mise en place d'interventions particulières, de ressources spécialisées ou de plusieurs adaptations, de la part des deux réseaux.

Situation qui exige des prises de décisions qui auront une incidence dans les différentes sphères de développement du jeune.

Situation où une concertation est requise pour préparer l'entrée à l'école, pour planifier la transition de l'école primaire à l'école secondaire, de l'école à la vie active, de l'école au centre de réadaptation ou du centre de réadaptation à l'école.

Situation où une concertation est requise afin de prévenir une détérioration de la situation du jeune.



## Quels avantages à faire un PSII?

L'élaboration des PSII repose sur des **PRINCIPES** que doivent partager les gestionnaires et les intervenants des deux réseaux. Ces principes constituent l'assise qui permet de guider la démarche générale du PSII.

- Le jeune est un **agent actif de son développement** et il a la possibilité de faire des choix ou de les influencer.
- Les parents sont les premiers responsables du développement de leur enfant et ils **sont de réels partenaires** dans l'élaboration et la réalisation des PSII.
  - **Le consentement des parents et des jeunes** au partage de l'information et leur participation active sont à la base de la démarche de PSII. Ceux-ci sont parties prenantes dans la démarche du PSII. La connaissance qu'ils ont de leur situation et des solutions à privilégier est reconnue.
  - La coordination des services repose sur une **contribution responsable, engagée et solidaire du jeune et de ses parents, et de l'ensemble des intervenants**. Les partenaires sont centrés sur la recherche conjointe de solutions, au moyen d'actions concrètes, et sur des résultats à atteindre.
- L'approche privilégiée est la **coopération**, où chacun des acteurs met à contribution sa spécificité et ses forces. L'expertise de chacun est reconnue.
  - Les établissements des deux réseaux **agissent avec ouverture et souplesse dans leurs rôles et responsabilités**, tout en respectant leurs mandats.



### Si ces principes sont respectés, il y a plusieurs **AVANTAGES** à la démarche PSII

#### pour les parents et les jeunes

- Sentiment d'être reconnu pour leurs compétences et d'exercer un pouvoir d'agir à toutes les étapes du PSII
- Sentiment de faire partie d'une équipe qui a une compréhension commune de leur réalité
- Avoir accès aux services requis de façon plus fluide, sans avoir à répéter leur histoire ou frapper à plusieurs portes
- Avoir plus de cohérence et d'efficacité dans l'arimage des services
- Vivre des succès et la prévention de la détérioration de la situation de leur enfant

#### pour les intervenants

- Reconnaissance de leurs expertises et respect de leurs mandats en favorisant la complémentarité entre partenaires
- Meilleure compréhension de l'expertise des partenaires
- Accès à une équipe interdisciplinaire, une communauté de pratique et de savoirs partagés
- Plus grande adhésion des familles aux actions
- Sentiment de partager les responsabilités dans des situations plus complexes ou délicates
- Prévenir la détérioration et la lourdeur de certaines situations
- Favoriser des succès pour les familles qu'ils accompagnent

#### pour les organisations

- Sentiment de partager les responsabilités et les coûts rattachés aux services
- Reconnaissance de leurs mandats et de leurs expertises complémentaires dans le(s) réseau(x) de services aux jeunes